

**Province de Québec
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES**

Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le lundi 15 novembre 2021 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables avec le respect de deux mètres entre les participants.

Sont présents : Mme Dolorès Drouin, siège 1
 Mme Nathalie Mercier, siège 2
 M. Roger Drouin, siège 3
 M. Frédéric Forgues, siège 4
 M. Éric Drouin, siège 5
 M. Jocelyn Desrochers, siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

La présidente d'assemblée déclare ouverte la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2111-164

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, dispense de lecture;
- 2.2 Procès-verbal de correction - Résolution 2108-133 - Adoption du règlement 2021-13;

3- Administration générale

- 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
- 3.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil;
- 3.3 Autorisation de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation des travaux (TECQ);
- 3.4 Autorisation de signature de l'entente d'évaluation – Demande de déplacement des lignes électrique, avenue Principale;
- 3.5 Affectation de surplus accumulés – Projet parc de la Caisse;

4- Aménagement et urbanisme

- 4.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;
- 4.2 Transaction lots 6 396 378 et 6 396 379 (Parc Industriel);

5- Loisirs et culture

Aucun sujet

6- Sécurité publique

Aucun sujet

7- Hygiène du milieu

Aucun sujet

8- Travaux publics

- 8.1 Attestation de la fin des travaux – Réfection de la route Turmel/4e Rang Sud, projet AIRRL-2020-591;
- 8.2 Autorisation signature lettre d'entente n° 8;

9- Correspondance

10- Résumé des activités mensuelles

11- Période de questions

12- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. Greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

2111-165

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Procès-verbal de correction – Résolution 2108-133 - Adoption du règlement 2021-13

Dépôt du procès-verbal de correction PV-002-21

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité, apporte une correction à la résolution numéro 2108-133 de la Municipalité de Saints-Anges, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

3. Administration générale

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

Sont présentés les comptes suivants :

TOTAL DES SALAIRES d'octobre 2021 :	23 566,87 \$
TOTAL DES SALAIRES des pompiers :	1 588,37 \$
TOTAL DES SALAIRES conseillers :	13 070,64 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER octobre 2021 :	822 359,56 \$

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

2111-166

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saints-Anges approuve le paiement des comptes fournisseurs du mois d'octobre 2021 tel que rapporté à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant **822 359,56 \$** La secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits disponibles pour ces dépenses.

QUE le sommaire de paie mensuel d'un montant de **23 566,87 \$** soit accepté.

QUE le salaire des pompiers pour la période de juillet à septembre 2021 d'un montant de **1 588,37 \$** soit accepté.

QUE le salaire des conseillers d'août à octobre 2021 d'un montant de **13 070,64 \$** soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Tel que requis par les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2), les membres du Conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

3.3 Autorisation de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la programmation des travaux (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2111-167

Il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des couts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.4 Autorisation de signature de l'entente d'évaluation – Demande de déplacement des lignes électriques, avenue Principale

CONSIDÉRANT QUE la localisation des poteaux d'Hydro-Québec nuisent au déneigement de l'avenue Principale et à la sécurité des marcheurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Anges a soumis à Hydro-Québec une demande de déplacement de sept (7) poteaux situés sur l'avenue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé des travaux est de 32 580,52 \$ plus ou moins 30 % (avant taxes) et que celui-ci tient en compte du montant assumé par Hydro-Québec dans le cadre de son Service de base;

2111-168

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Desrochers et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice-générale a signée l'entente d'évaluation des travaux majeurs au montant estimé de 32 580,52 \$ plus ou moins 30 % (avant taxes).

QUE ce montant représente les travaux effectués par Hydro-Québec seulement et les entreprises de télécommunications pourraient facturer des frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5 Affectation de surplus accumulés – Projet parc de la Caisse

CONSIDÉRANT QUE la mairesse renonce annuellement à sa rémunération de base et à son allocation de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'elle souhaite affecter son salaire au projet d'aménagement du parc de la Caisse;

2111-169

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE le Conseil municipal procède à l'affectation d'une somme de 32 360 \$ pour le projet d'aménagement du parc de la Caisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Aménagement et urbanisme

4.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

4.2 Transaction lots 6 396 378 et 6 396 379 (parc Industriel)

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement est propriétaire des lots 6 396 378 et 6 396 379;

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur de ces lots établit des conditions à respecter avant de déboursier la totalité du paiement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est le maître d'œuvre dans la mise en place des conditions demandées;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur verse un paiement de 50 % à la signature du contrat de vente et débourse le résiduel une fois les travaux réalisés;

2111-170

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par le conseiller Frédéric Forgues et résolu,

QUE la municipalité de Saints-Anges autorise le comité de développement à procéder à la signature du contrat de vente.

QUE la municipalité de Saints-Anges accepte que l'acquéreur verse un paiement de 50 % à la signature du contrat de vente et débourse le résiduel une fois les travaux réalisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Loisirs et culture

Aucun sujet

6. Sécurité publique

Aucun sujet

7. Hygiène du milieu

Aucun sujet

8. Travaux publics

8.1 Attestation de la fin des travaux – Réfection de la route Turmel/4e Rang Sud, projet AIRRL-2020-591

ATTENDU QUE la municipalité de Saints-Anges a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 4 décembre 2020 au 1^{er} octobre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saints-Anges transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

2111-171

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

QUE le conseil municipal de Saints-Anges autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Autorisation de signer la lettre d'entente n° 8

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges accepte de déroger du taux horaire convenu à la convention collective;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente doit être signée entre les parties;

2111-172

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saints-Anges autorise la Mairesse et la Directrice générale à signer la lettre d'entente n° 8.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Correspondance

9.1 Propriétaires des Lacs Labbé

Le 24 octobre dernier, un groupe de propriétaires des Lacs-Labbé ont déposé une requête au conseil. Ces gens ont été rencontrés et leur demande sera analysée attentivement. Une réponse leur sera rendue dans les meilleurs délais.

10. Résumé des activités mensuelles

11. Période de questions

12. Levée de la séance

2111-173

Il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,
QUE la séance soit levée et la séance est levée à 19 h 27.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Carole Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de Saints-Anges

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité apporte une correction au règlement numéro 2021-13 de la Municipalité de la paroisse de Saints-Anges, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Les corrections sont les suivantes :

Au premier « Attendu que » du règlement, il est inscrit :

« ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux; »

Or, ce paragraphe devrait être retiré.

Au quatrième « Attendu que » ainsi qu'à l'article 2 du règlement, il est inscrit :

« portant les numéros 532260102001 en date du 3 août 2021, »

Or, on devrait lire :

« portant les numéros 532260102001 en date du 12 avril 2021, »

J'ai dûment modifié le règlement numéro 2021-13 en conséquence.

Signé à Saints-Anges ce 3 novembre 2021.


Secrétaire-trésorier